

**L4M**  
ORGANISE

27 ÉVÉNEMENTS DANS 7 RÉGIONS  
SALONS EMPLOI/FORMATION  
**2026**

  
job fest

**24H**  
SALON  
EMPLOI  
FORMATION

LE RENDEZ-VOUS  
RECRUTEMENT  
EXPERTS





LÉGENDE

- BRETAGNE
- NORMANDIE
- PAYS DE LA LOIRE
- HAUTS-DE-FRANCE
- CENTRE-VAL DE LOIRE
- GRAND EST
- NOUVELLE-AQUITAINE

FÉVRIER

● **JOB FEST LILLE/LOMME**  
JEUDI 5 FÉVRIER  
KINEPOLIS

● **24H BOULOGNE**  
JEUDI 12 FÉVRIER  
ESPACE DE LA FAIENCERIE

MARS

● **24H ORLÉANS**  
MARDI 3 MARS  
CO'MET - PALAIS DES CONGRÈS

● **JOB FEST LE MANS**  
JEUDI 5 MARS  
STADE MARIE MARVINGT

● **24H QUIMPER**  
MARDI 10 MARS  
PARC DES EXPOSITIONS

● **24H ARRAS**  
JEUDI 12 MARS  
ARTOIS EXPO

● **24H VANNES**  
JEUDI 19 MARS  
PALAIS DES ARTS ET DES CONGRÈS

AVRIL

● **24H SAINT-LÔ *NOUVEAUTÉ 2026***  
JEUDI 2 AVRIL  
PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

● **24H VALENCIENNES**  
JEUDI 9 AVRIL  
CITÉ DES CONGRÈS

MAI

● **24H BLOIS**  
MARDI 5 MAI  
LE JEU DE PAÛME

● **24H LORIENT**  
JEUDI 21 MAI  
STADE DU MOUSTOIR

● **24H ÉVREUX**  
JEUDI 28 MAI  
CCI PORTES DE NORMANDIE

JUIN

● **EXPERTS REIMS**  
JEUDI 4 JUIN  
SALON DEGERMANN

SEPTEMBRE

● **24H TOURS**  
JEUDI 3 SEPTEMBRE  
PALAIS DES CONGRÈS

● **24H ANGERS**  
MARDI 8 SEPTEMBRE  
CENTRE DE CONGRÈS

● **24H RENNES**  
MARDI 8 SEPTEMBRE  
COUVENT DES JACOBINS

● **24H ROUEN**  
JEUDI 10 SEPTEMBRE  
ZENITH MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

● **24H BOURGES**  
JEUDI 10 SEPTEMBRE  
PALAIS DES SPORTS DU PRADO

● **24H CAEN**  
MARDI 15 SEPTEMBRE  
CENTRE DE CONGRÈS

● **24H SAINT-MALO *NOUVEAUTÉ 2026***  
JEUDI 17 SEPTEMBRE  
LE QUAI ST-MALO - PARC EXPO

● **24H NANTES**  
MARDI 22 SEPTEMBRE  
ZENITH NANTES MÉTROPOLE

● **24H POITIERS**  
JEUDI 24 SEPTEMBRE  
PARC DES EXPOSITIONS

● **24H BREST**  
MARDI 30 SEPTEMBRE  
BREST ARENA

OCTOBRE

● **24H LE HAVRE**  
JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
CARRÉ DES DOCKS

● **24H CHERBOURG**  
JEUDI 8 OCTOBRE  
LA CITÉ DE LA MER

● **EXPERTS LILLE**  
JEUDI 15 OCTOBRE  
CCI GRAND LILLE

NOVEMBRE

● **24H AMIENS**  
JEUDI 19 NOVEMBRE  
MÉGACITÉ

## LE CONCEPT

Nos événements, **OUVERTS À TOUS** et implantés localement, encouragent l'échange et la rencontre pour une approche **DIRECTE ET HUMAINE**.

**Ateliers et/ou conférences, application web et CV dématérialisé**, nous travaillons à améliorer en permanence l'expérience des candidats et des professionnels du recrutement et de la formation.



### LES CHIFFRES 2024



### DANS TOUS LES SECTEURS



LISTE NON EXHAUSTIVE

## APPLICATION WEB

Utilisez l'application web 24H Emploi pour **SCANNER L'INVITATION DES CANDIDATS. CONSULTEZ, COMMENTEZ, NOTEZ LEUR CV.**

TÉLÉCHARGEZ ET RETROUVEZ  
les CV des candidats rencontrés avec vos notes.



## COMMUNICATION



### DIGITAL

Une campagne active sur Google et les réseaux sociaux pour une audience ciblée.



### AFFICHAGE

Des réseaux variés et complémentaires (12m<sup>2</sup>, 8m<sup>2</sup>, bus, 2m<sup>2</sup>...) pour une visibilité massive.



### MÉDIAS

Presse, radio et web pour un relai optimal.



### DIFFUSION

Affiches et flyers au plus près des candidats dans les lieux de vie.



# 24H SALON EMPLOI FORMATION

Depuis plus de **15 ANS**, les salons **24 HEURES POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION** vous permettent de rencontrer des **milliers de candidats** afin de leur proposer vos **offres d'emploi et/ou de formation**.

Il s'agit de salons généralistes, de rendez-vous à ne pas manquer dans les régions **HAUTS-DE-FRANCE, NORMANDIE, BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE, CENTRE VAL DE LOIRE, NOUVELLE-AQUITAINE**.

○ 5m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ 1 950€ HT

○ 8m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ 3 120€ HT

○ 10m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ 3 900€ HT

① **STARTER PACK** 2 400€ HT

② **DIGITAL BOOST** \_\_\_ 750€ HT



Des événements dédiés à **L'EMPLOI ET LA FORMATION** pour vous permettre de rencontrer **des demandeurs d'emploi, des candidats en poste**, en quête de nouvelles opportunités : qu'il s'agisse de postes à pourvoir ou d'offres de formation **pour donner un nouvel élan à leur carrière**.

○ 5m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ 1 950€ HT

○ 8m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ 3 120€ HT

○ 10m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ 3 900€ HT

① **STARTER PACK** 2 400€ HT

② **DIGITAL BOOST** \_\_\_ 750€ HT



## LE RENDEZ-VOUS RECRUTEMENT EXPERTS 2.0

Un **FORMAT AFTERWORK**, des événements organisés dans un environnement agréable, dans une ambiance conviviale pour vous permettre de rencontrer des **candidats ciblés et présélectionnés dans les métiers suivants** : Commerce, Distribution, Banque, Assurance, Finance, Comptabilité, Immobilier, Habitat Social, Informatique.

Ces salons contribuent également à **votre image employeur**.

### LILLE

○ Stand \_\_\_\_\_ 4 000€ HT

① **STARTER PACK** 4 400€ HT

② **DIGITAL BOOST** \_\_\_ 750€ HT

### REIMS

○ Stand \_\_\_\_\_ 3 500€ HT

① **STARTER PACK** 3 900€ HT

② **DIGITAL BOOST** \_\_\_ 750€ HT



①

### STARTER PACK

#### STAND SIMPLE

Mobilier et éclairage compris



#### 1/3 DE PAGE PUBLICITAIRE

(1/2 page dans les guides des salons Experts)

②

### DIGITAL BOOST

**UNE INSERTION PUBLICITAIRE** sur l'invitation personnelle des candidats



**UNE BANNIÈRE PUBLICITAIRE** sur le site internet



**VOTRE LOGO EN TOP POSITION** dans la liste des exposants, et sur le site du salon

### EN OPTION

### INSERTIONS DANS LE GUIDE

**1/3 DE PAGE**  
650 € HT

**PAGE PLEINE**  
1 200 € HT

**2ÈME DE COUVERTURE**  
1 500 € HT

**3ÈME DE COUVERTURE**  
1 400 € HT

**4ÈME DE COUVERTURE**  
1 700 € HT

# ILS NOUS FONT CONFIANCE

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

**L4M**  
ORGANISATEUR

## CONTACTEZ-NOUS

○ THIERRY MUR  
03.20.21.84.74  
06.64.10.74.92  
thierry.mur@l4m.fr

○ ARNAUD VUCHER-BONDET  
03.20.04.64.92  
06.14.90.37.35  
arnaud.vucher@l4m.fr

○ GUILLAUME HARDUIN  
03.20.21.84.75  
06.15.15.61.39  
guillaume.harduin@l4m.fr

○ JÉRÔME DUVERT  
03.20.21.92.22  
07.78.18.59.55  
jerome.duvert@l4m.fr

SAS LOOKING FOR MISSION  
30 avenue Pierre Mauroy  
59120 LOOS  
03.20.21.84.74  
contact@L4M.fr  
WWW.L4M.FR



## BON DE COMMANDE

## SALONS EMPLOI / FORMATION 2026

1

## CONTACT SALON

Entreprise

Nom &amp; prénom

Adresse

Ville

Code postal

E-Mail

Téléphone

2

## CONTACT FACTURATION (SI DIFFÉRENT CONTACT SALON)

Entreprise

Nom &amp; prénom

Adresse

Ville

Code postal

E-Mail

Téléphone

« Je déclare sur l'honneur réserver par la présente un stand pour le ou les salon(s) coché(s) ci-après, et je m'engage à régler TTC selon la formule que j'ai choisie. Je suis informé(e) qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation ».

Règlement TTC par **chèque** à l'ordre de **LOOKING FOR MISSION - L4M**  
à envoyer **30, avenue Pierre Mauroy - Bât G - 59120 LOOS**

Le

A

Règlement par **virement** sur le compte bancaire suivant :

Banque : **CIC - Banque Scalbert Dupont Lille Centre Entreprises**  
Code IBAN : **FR76 3002 7175 0300 0666 2760 134**  
Code BIC/SWIFT : **CMCIFRPP**

Signature et cachet de l'entreprise

		RECOMMANDÉ		FORMAT DE STAND			COMMUNICATION					
		STARTER PACK <sup>1</sup> 2 400 € HT stand + pub	DIGITAL BOOST <sup>2</sup> 750 € HT Logo Top Position	STAND 5m <sup>2</sup> 1 950 € HT	STAND 8m <sup>2</sup> 3 120 € HT	STAND 10m <sup>2</sup> 3 900 € HT	1/3 PAGE 650 € HT	PLEINE PAGE 1 200 € HT	2ème COUV 1 500 € HT	3ème COUV 1 400 € HT	4ème COUV 1 700 € HT	Coffret ELEC 150 € HT
24H Emploi/Formation & Jobfest	JOBFEST LILLE JEUDI 5 FÉVRIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H BOULOGNE JEUDI 12 FÉVRIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H ORLÉANS MARDI 3 MARS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JOBFEST LE MANS JEUDI 5 MARS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H QUIMPER MARDI 10 MARS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H ARRAS JEUDI 12 MARS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H VANNES JEUDI 19 MARS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>NEW</b> 24H SAINT-LÔ JEUDI 2 AVRIL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H VALENCIENNES JEUDI 9 AVRIL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H BLOIS MARDI 5 MAI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H LORIENT JEUDI 21 MAI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H EVREUX JEUDI 28 MAI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H TOURS JEUDI 3 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H ANGERS MARDI 8 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H RENNES MARDI 8 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H ROUEN JEUDI 10 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H BOURGES JEUDI 10 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H CAEN MARDI 15 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>NEW</b> 24H SAINT-MALO JEUDI 17 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	24H NANTES MARDI 22 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24H POITIERS JEUDI 24 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24H BREST MARDI 30 SEPTEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24H LE HAVRE JEUDI 1er OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24H CHERBOURG JEUDI 8 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24H AMIENS JEUDI 19 NOVEMBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		STARTER PACK <sup>1</sup> stand + pub Reims 3 900 € HT Lille 4 400 € HT	DIGITAL BOOST <sup>2</sup> 750 € HT Logo Top Position	STAND SEUL Reims 3 500 € HT Lille 4 000 € HT			1/2 PAGE 650 € HT	PLEINE PAGE 1 200 € HT	2ème COUV 1 500 € HT	3ème COUV 1 400 € HT	4ème COUV 1 700 € HT	Coffret ELEC 150 € HT
Experts	EXPERTS REIMS JEUDI 4 JUIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EXPERTS LILLE JEUDI 15 OCTOBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Stand 5m<sup>2</sup> + 1/3 de page dans le guide du salon - (Pour les salons Experts, 1/2 page dans le guide du salon)

<sup>2</sup> Logo en top position sur le site et l'application du salon + insertion publicitaire sur l'invitation des candidats

Informations supplémentaires : .....

« Je déclare sur l'honneur réserver par la présente un stand pour le ou les salon(s) coché(s) ci-dessus, et je m'engage à régler TTC selon la formule que j'ai choisie. Je suis informé(e) qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation ».

Le   
A

Signature et cachet de l'entreprise

## CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les présentes sont conclues entre :

- La SAS LOOKING FOR MISSION, société oar actions simplifiées, dont le siège social est sis au 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS, inscrite au RCS de LILLE sous le n°B 477 593 107, représentée par Monsieur Thierry MUR, ci-dessous nommée « le Prestataire », ,

- et entre toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public souhaitant confier à la société L4M la réalisation de prestations de services, ci-après nommée « le Client ».

Toute commande de prestations de services auprès de L4M par le Client est soumise à l'acceptation pleine et entière par ce dernier des présentes conditions générales de services.

Les conditions générales de services applicables sont celles en vigueur à la date d'envoi par le Client d'un bon de commande de prestations de services à L4M, dans les conditions prévues à l'article 3. de services sous réserve d'un préavis de trente (30) jours à compter de leur modification.

### ARTICLE 1 OBJET

Les présentes conditions générales de services ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client confie au Prestataire la réalisation des prestations visées à l'article 2.

### ARTICLE 2 LES PRESTATIONS

Le Prestataire propose au Client, qui l'accepte, la réalisation des prestations suivantes :

Forfait de base : mise à disposition d'un stand mobilier et éclairage, insertion dans la brochure du salon.

Option 1 : insertion d'un encart publicitaire dans la brochure distribuée dans le salon.

Option 2 : insertion d'un encart publicitaire sur le site de l'événement ou mise en avant d'un logo.

### ARTICLE 3 PROCESSUS DE COMMANDE

Le Client souhaitant confier au Prestataire la réalisation de prestations doit adresser au Prestataire, à l'adresse SAS LOOKING FOR MISSION 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS le bon de commande du prestataire correspondant au salon concerné.

Le prestataire émettra à réception du bon de commande une facture adressée au client. Le bon de commande doit être retourné par le client au prestataire avant la date indiquée sur celui-ci, variable en fonction du salon concerné.

Toute commande de prestations effectuée par le client au prestataire est ferme et définitive et ne pourra en aucun cas donner lieu à remboursement de la part du prestataire pour quelque raison que ce soit.

### ARTICLE 4 TARIF, FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le tarif applicable à la prestation est celui présenté dans le bon de commande du prestataire correspondant au salon concerné.

Il s'entend toutes taxes comprises, et est payable en Euros.

La somme est à verser en intégralité par le client à réception de la facture. Le client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre de l'exécution des prestations objet des présentes.

Aucune prestation ne sera réalisée à défaut de réception par le prestataire du règlement complet des prestations commandées.

Le règlement peut se faire, au choix du client, par chèque ou par virement bancaire.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de l'indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à la somme de 40 EUR, et sera compensée des frais complémentaires en cas de poursuites, fondées sur l'article L 441-6 du Code de Commerce. Ces pénalités sont exigibles de plein droit pour tout retard de paiement à l'échéance de la facture concernant l'indemnité forfaitaire, et lors de la procédure de recouvrement pour ce qui concerne l'indemnité complémentaire.

### ARTICLE 5 EXECUTION DES PRESTATIONS

#### 5.1 Description de la formule de base :

Le Prestataire met à la disposition pour le salon concerné un stand d'une surface de 5m2 environ.

Celui-ci est pourvu de mobilier constitué d'une table et de quatre chaises et doté d'un éclairage.

L'emplacement du stand dans le salon concerné est choisi par le seul Prestataire, qui peut à tout moment jusqu'à l'ouverture du salon concerné, procéder à un changement de celui-ci en cas de nécessité. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement dans cette hypothèse.

Le client est entièrement responsable des meubles et objets qui sont sous sa garde.

Il lui appartient de faire le nécessaire afin d'éviter tout vol de ceux-ci et d'assurer l'intégrité du stand et du mobilier mis à sa disposition par le prestataire.

#### 5.2 Encart publicitaire :

Le client s'engage à faire parvenir dans le délai indiqué par le prestataire l'ensemble des éléments demandés par le prestataire en vue de l'insertion de l'encart publicitaire commandé.

Le client est entièrement responsable du contenu de cet encart publicitaire. Il fait le nécessaire pour assurer la conformité des éléments remis aux Lois et règlements en vigueur.

Les encarts publicitaires doivent être validés par le client sur présentation d'un « bon à tirer » envoyé par mail par le prestataire.

En l'absence de réponse du client à ce mail sous 48 heures après l'envoi par le prestataire, le « bon à tirer » sera considéré comme accepté sans réserve par le client.

### ARTICLE 6 PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 Éléments remis par le client

Le Client déclare être le titulaire exclusif de l'ensemble des droits portant sur les éléments fournis au Prestataire dans le cadre notamment de l'insertion d'un encart publicitaire, de la diffusion d'un objet publicitaire ou de l'envoi d'un mailing.

Le Client déclare également disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation par le prestataire des prestations objet des présentes.

Le Client concède, à titre non exclusif, au Prestataire, une licence d'exploitation de ces éléments aux fins de la réalisation par le Prestataire des prestations objet des présentes.

Le Prestataire se réserve le droit, sans que cela puisse constituer un manquement à ses obligations nées des présentes, de refuser l'utilisation d'éléments fournis par le client dès lors que ceux-ci sont susceptibles de porter atteinte aux droits d'un tiers ou d'enfreindre des dispositions légales ou réglementaires, ou encore de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

En cas de poursuites ou réclamations exercées par un tiers sur les éléments fournis par le Client ou sur l'utilisation de l'objet publicitaire, le client s'engage à indemniser le Prestataire de tout dommage subi par ce dernier et à assurer à ses frais la défense du Prestataire ainsi qu'à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi par ledit tiers.

### ARTICLE 7 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations objet des présentes conformément aux règles de l'art et aux normes en usage dans la profession.

Le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens.

Le Prestataire écarte toute responsabilité en cas d'annulation du salon indépendante de sa volonté résultant notamment d'un cas de force majeure ou d'une décision impérative prise par une autorité administrative ou judiciaire ou par un tiers ayant un pouvoir décisionnel dans l'organisation du salon concerné.

### ARTICLE 8 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer avec le Prestataire afin de lui apporter tous les éléments nécessaires à l'exécution par celui-ci des prestations objet des présentes.

Le Client s'engage à payer l'intégralité du prix de l'ensemble des prestations commandées.

### ARTICLE 9 DONNEES PERSONNELLES

Le Prestataire informe le Client que ses données sont enregistrées, et font l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, enregistrée sous le numéro 1266685 conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données, par simple contact auprès du Prestataire à l'adresse suivante :

SARL LOOKING FOR MISSION / 30, avenue Pierre Mauroy 59120 LOOS.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Le Prestataire s'interdit toute divulgation, toute vente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires.

### ARTICLE 10 RESPONSABILITE

Les réparations éventuellement dues par le Prestataire correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients.

En tout état de cause, le montant dû par le Prestataire en réparation du préjudice causé au Client ne saurait en aucun cas excéder le montant des sommes effectivement perçues par le Prestataire au titre des prestations et/ou services associés réalisés, et ce quel que soit le fondement juridique de la réclamation.

### ARTICLE 11 NON-RENONCIATION

L'inertie, la négligence ou le retard par une Partie à exercer un droit ou un recours en vertu du présent contrat ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

### ARTICLE 12 INCESSIBILITE

Aucune Partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou Partie de ses droits du présent contrat sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre Partie à cet effet sauf cession partielle.

### ARTICLE 13 COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Toute notification faite au titre des présentes sera considérée comme valablement faite si elle est effectuée par écrit à l'adresse des Parties figurant dans la première facture adressée par le Prestataire au Client.

« Par écrit », au sens des présentes, signifie par tout document signé par une Partie et remis à l'autre partie ou par toute information transmise à l'autre Partie au moyen d'un e-mail, du courrier, de la télécopie, et permettant l'identification de l'expéditeur.

### ARTICLE 14 ASSURANCE

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle. Le Prestataire fournira une attestation d'assurance au Client à première demande de celui-ci.

### ARTICLE 15 INTEGRALITE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de services, le bon de commande régularisé par le Client et les factures adressées par le Prestataire au Client représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties et ne pourront être modifiés que par un avenant convenu d'un commun accord.

### ARTICLE 16 CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, concernant l'activité de l'autre Partie au présent contrat et dont ils auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion des présentes, notamment mais non limitativement les informations techniques, commerciales, financières et autres.

A cet effet, les Parties prendront toutes les dispositions requises auprès de leur personnel ou auprès d'entreprises auxquelles elles auraient recours, afin de conserver audites informations leur caractère confidentiel.

Les Parties s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de leur personnel qui en auront besoin dans l'exercice de leur fonction pour l'exécution du présent contrat.

### ARTICLE 17 NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

### ARTICLE 18 DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit Français.

Les contestations ou litiges soulevés à l'occasion de l'application ou de l'interprétation des présentes seront faute d'être résolus à l'amiable par les parties, soumis à la compétence des Tribunaux de la Ville de LILLE.

Cette attribution de compétences s'applique également en matière de référé.